

Au Club de l'audace, Jean-Michel Blanquer plaide pour « une éducation durable »

Alors que la scolarité de nombreux élèves et étudiants se trouve actuellement bouleversée par la crise du Covid-19, le JSS revient sur la participation du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse au Club de l'audace de Thomas Legrain, en début d'année. Jean-Michel Blanquer y délivrait sa vision d'une éducation forte, apte à lutter contre les inégalités tout en donnant les clés pour penser par soi-même, « faite d'éléments éternels et d'autres complètement innovants ». Le ministre en avait également profité pour défendre ses réformes phares, sur lesquelles il porte un regard plein d'optimisme.

En janvier dernier, c'est autour de Jean-Michel Blanquer que s'est réuni un Club de l'audace bondé. L'accélérateur de rencontres fondé par l'entrepreneur Thomas Legrain a laissé carte blanche au ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – qui ne s'est pas fait prier.

Le ministre est ainsi revenu sur ce qu'il conçoit comme « l'un des buts essentiels de l'éducation », en écho à la pensée du philosophe Emmanuel Kant, c'est-à-dire penser par soi-même. C'est à cette condition que l'humain peut alors être audacieux, a-t-il jugé, en clin d'œil. « Si toute sa vie on tâche de penser par soi-même sans conformisme, sans conformisme de l'anticonformisme, ni conformisme du conformisme, en n'étant pas vers la meute, vers la mode, mais en ayant bien réfléchi, là on peut être audacieux », a estimé Jean-Michel Blanquer. De l'avis de ce dernier, le monde contemporain est un monde de l'immédiateté, et cette spontanéité suppose d'autant plus d'avoir donné des assises solides à l'être humain. Théorie illustrée, selon lui, par les deux extrémités du système scolaire : « D'un côté, la politique de l'école primaire réaffirme l'importance des savoirs fondamentaux, c'est-à-dire permettre à tous les enfants de savoir lire, écrire, compter, respecter autrui. De l'autre, le lycée, depuis la réforme, ouvre le champ des libertés, donne beaucoup plus de choix, permet aux lycéens de faire des combinaisons plus originales. Il faut à un enfant des racines et des ailes : être solide et en capacité de faire des choix de parcours. »

Pour Jean-Michel Blanquer, fervent défenseur de « l'éducation durable », cette dernière peut former un enfant à devenir



adolescent, puis adulte ; une éducation qui crée une liberté durable, une liberté en société. « Nous sommes des animaux sociaux : quand nous naissons, nous sommes les êtres les plus faibles de la nature. Ce sont les interactions qui nous construisent. L'école donne à l'enfant ce qui lui garantit de définir son propre chemin. »

UN CONTINUUM CONTRE LES INÉGALITÉS |||||

Le ministre l'a martelé : « les premières années de la vie sont absolument fondamentales, tout se joue au cours de cette période ». En France, l'école maternelle a été inventée en 1848, avec la III^e République, a-t-il rappelé, autour de l'idée que la prise en charge de l'enfant devait s'effectuer le plus tôt possible. C'est donc dans la droite ligne de ce précepte que Jean-Michel Blanquer s'est dit « fier » d'avoir abaissé l'âge de l'instruction

obligatoire de 6 à 3 ans, dans la loi pour une École de la confiance, promulguée en juillet 2019.

Pourtant, ce dernier s'est dit conscient que nombre de choses se jouaient avant même la scolarité. « Voilà pourquoi on doit rechercher un continuum entre 0 et 6 ans, car les inégalités commencent dès le plus jeune âge » ; dès la naissance, en réalité, a-t-il souligné. D'où l'écllosion du concept des « mille jours », défini par le pédopsychiatre Boris Cyrulnik, correspondant à la période comprise entre le 4^e mois de grossesse et les deux ans de l'enfant, soit ses 1 000 premiers jours, et se caractérisant par un rythme de croissance exceptionnel à l'échelle d'une vie. Une période « fondamentale », a jugé Jean-Michel Blanquer, qui fera l'objet d'une politique publique lancée courant 2020*, le « parcours des 1 000 jours », afin d'accompagner les parents et leur

* À moins que le contexte actuel de pandémie ne mette un coup de frein à ce projet, ndlr

nouveau-né, et garantir à celui-ci les meilleures chances dès le départ.

Par ailleurs, le ministre a affirmé qu'il fallait dépasser beaucoup de fausses contradictions dans la construction de l'éducation. « *La réussite des enfants passe par des éléments éternels et d'autres complètement innovants : l'éducation doit se tenir sur ces deux jambes-là.* »

Des savoirs qui ne sauraient aller sans épanouissement ni confiance en soi. Sur ce point, Jean-Michel Blanquer a admis le « *point faible de l'école française* » : celle-ci n'accorde pas suffisamment sa confiance aux enfants. « *En termes savants, on parle, à travers les sciences cognitives, de méta condition : ce que l'on est capable de donner comme recul à un être humain sur sa propre connaissance – ce qu'il sait comme ce qu'il ne sait pas. L'école de la confiance doit être conçue ainsi : peu importe ce qu'on est et ce qu'on n'est pas, ce qu'on sait et ce qu'on ne sait pas, on y va parce qu'on va apprendre et parce qu'on est heureux d'y aller* », a considéré le ministre, qui a souligné qu'il fallait à tout prix éviter d'opposer la notion d'effort et celle de plaisir. « *Lorsque vous vous dites qu'un enfant est en train de jouer, lui va vous indiquer qu'il travaille. Et bien entendu, c'est lui qui a raison, et vous qui avez tort de pas comprendre que derrière, ce qui se joue dans le jeu, c'est un travail. Le jeu est fondamental dans la formation, tout comme l'art ou le chant, c'est ce qui va permettre à l'enfant d'être heureux, mais aussi d'apprendre, notamment du vocabulaire* », a développé Jean-Michel Blanquer.

Ce dernier a insisté : la première des inégalités entre les enfants est en effet l'inégalité de vocabulaire. C'est l'une des raisons ayant mené au dédoublement des classes de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire, mesure qui, bien que fortement critiquée, surtout avant qu'elle n'entre en application, avait pour objectif de se concentrer sur les inégalités devant le langage, a-t-il certifié. « *J'avais travaillé sur ce sujet bien avant les élections, car j'avais besoin de démonstrations scientifiques de la pertinence de ce dédoublement. Aujourd'hui, nous récoltons les premiers fruits de cette politique sociale : nous voyons des élèves qui finissent par avoir le même niveau que les élèves ne se trouvant pas dans les territoires défavorisés* », a assuré le ministre. Des progrès encourageants, compte tenu, selon lui, qu'aucun pays au monde n'est



Jean-Michel Blanquer

l'entourer de deux politiques solides au primaire et au lycée pour le tirer vers le haut. J'ai donc "fichu la paix" au collège, pour le laisser apaisé », a-t-il plaisanté.

Le lycée a quant à lui fait l'objet d'un certain nombre de réformes médiatisées – certaines plus que d'autres, a fait remarquer Jean-Michel Blanquer. « *Comme toujours, on s'intéresse aux filières générales, alors que dans les filières professionnelles et technologiques, la réforme a été encore plus importante.* »

Le ministre a notamment fait référence à la réforme conçue à la fois par le ministère du Travail (dont relève l'apprentissage) et celui de l'Éducation nationale (dont relève l'enseignement professionnel), afin de développer l'apprentissage dans les lycées professionnels, et résoudre ainsi l'opposition qui subsiste entre les deux.

« *Il ne peut pas y avoir le monde de l'entreprise qui affirme "vive l'apprentissage, l'enseignement professionnel est plein de lourdeurs", et de l'autre, l'enseignement professionnel qui crie "vive le service public et l'intérêt général", ces deux discours sont limités et stériles. Ce qui est important, c'est de croiser les deux mondes, et c'est ce que nous sommes en train de faire* », a rapporté Jean-Michel Blanquer.

Ce dernier a précisé que la France comptait pas moins de 380 000 apprentis du secondaire, et 700 000 élèves dans l'enseignement professionnel. « *Et il est hors de question que ces élèves se sentent dans une voie de garage* », a-t-il protesté. Pour ce faire, et depuis 2017, les lycées ne sont donc désormais plus évalués sur le pourcentage d'élèves envoyés en lycée professionnel, technologique, général, ou en apprentissage. Résultat, en 2018, les candidatures de premier vœu en apprentissage ont explosé de 44 %. « *Avant, quand un élève avec un bon niveau voulait être pâtissier, on lui demandait s'il était sûr de ne pas vouloir aller en filière générale, on lui disait qu'il était trop bon élève pour aller en pâtisserie. Comme s'il n'y avait pas de grands pâtisseries et de grands entrepreneurs !* » a lancé le ministre, qui a fait le vœu d' « *ouvrir les formations insérantes* » : « *Je souhaite qu'en la matière, nous soyons ancrés dans un avant-gardisme pédagogique pour le système français.* »

À ce titre, la co-intervention a été mise en place. Le principe : mobiliser deux professeurs dans une même classe, l'un en enseignement général, l'autre

aujourd'hui parvenu à en finir avec le fossé entre ces territoires défavorisés et les autres. « *En réalité, quand on regarde de près, on constate qu'il existe une très forte prédictibilité, qu'un échec en CP signifiera échec en CM2, qui lui-même engendrera un échec en 3^e, puis en terminale, etc.* », a-t-il déploré.

Pour lutter contre les inégalités, le collège a quant à lui bénéficié du dispositif « *devoirs faits* » service numérique d'aide aux devoirs, a rappelé Jean-Michel Blanquer. « *Il y a ceux qui disent : il faut faire ses devoirs, c'est grâce à cela que les enfants s'entraînent, qu'ils gagnent en autonomie, etc. Ils ont raison. En face, ceux qui affirment que les devoirs accentuent les inégalités : eux aussi ont raison. La seule manière de résoudre cette contradiction, c'est donc de pouvoir faire ses devoirs avec une assistance gratuite.* » Un système qui « *marche bien dans l'ensemble* », s'est félicité le ministre, et dont les effets directs, un soutien pour tous les élèves, sont assortis d'effets indirects, a-t-il indiqué : « *L'objectif derrière ce dispositif est aussi de changer la relation en triangle enfants/parents/enseignants. Dans l'éducation durable, cette coopération est un facteur majeur de réussite qui, pour l'instant, reste une nouvelle fois un des points faibles du système français.* »

REVALORISER ET CROISER L'APPRENTISSAGE ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Le ministre de l'Éducation nationale a toutefois précisé qu'il n'avait pas souhaité appliquer de réformes trop importantes au collège : « *Le but était au contraire de*



en enseignement professionnel. « *D'un seul coup, pour l'élève, tout s'éclaire, tout devient concret* », a souligné Jean-Michel Blanquer. Ce dernier a également indiqué qu'il avait souhaité « *faire primer le qualitatif sur le quantitatif* », en revoyant le nombre d'heures de cours dans les lycées professionnels à la baisse. « *On demande à ces élèves d'être assis sur une chaise et d'apprendre pendant un nombre d'heures qu'aucun adulte ne supporterait, alors même que ces élèves ont souvent, déjà, un problème de concentration* », a pointé le ministre. La réforme a donc consisté à passer de 35 heures à 30 heures de cours, pour « *offrir une vision plus dynamique* » et « *faire progresser les élèves* ».

Autre nouveauté : le « chef d'œuvre », instauré en CAP depuis cette année, puis en classe de Première l'an prochain. Le principe est le suivant : l'élève doit accomplir un « chef d'œuvre » pendant son parcours, c'est-à-dire une réalisation concrète qui s'appuie sur les compétences développées dans sa spécialité, sous forme de projet pluridisciplinaire individuel ou collaboratif. Le but est de redonner ses lettres de noblesse à l'enseignement professionnel.

« *L'élève doit être fier de ce qu'il a accompli* », a appuyé le ministre. Ce dernier a fait le pari que d'ici quelques années, l'enseignement général s'inspirerait de l'enseignement professionnel pour ses avancées. Des avancées qui doivent s'accompagner d'une mobilisation des entreprises, a-t-il requis. « *Elles doivent s'engager à recruter des jeunes issus de lycée professionnel, car ils sont audacieux, innovants. Elles doivent être partenaires des lycées professionnels car ceux-ci ont un gros potentiel.* »

« NOUS AVONS VOULU UNE DÉSARTIFICIALISATION DU BAC »

Outre le lycée professionnel, Jean-Michel Blanquer a bien sûr évoqué la fameuse réforme du bac et du lycée d'enseignement général et technologique. « *Si je devais résumer cette réforme, je dirais qu'en préparant le baccalauréat, désormais, l'élève prépare ce qui va le faire réussir après le baccalauréat. Nous avons voulu une désartificialisation du bac. Nous lui redonnons de la valeur ; il s'agit de tirer les élèves vers le haut.* »

D'abord, la mise en place de Parcoursup, en 2018, dans le cadre de la loi orientation et réussite des étudiants, destinée à recueillir et gérer les vœux d'affectation des futurs étudiants, est venue remplacer l'ancien système d'Admission Post-Bac (APB). Bien qu'accueillie il y a deux ans par des manifestations d'associations lycéennes et de syndicats de l'enseignement supérieur, pour Jean-Michel Blanquer, cette nouvelle plateforme « *a introduit plus de logique, de cohérence, de rationalité et de lucidité. L'élève doit connaître le plus en amont possible les attentes de l'enseignement supérieur, y correspondre et être affecté. Parcoursup doit garantir à tous une place dans l'enseignement supérieur.* »

La réforme du bac**, qui prévoit la fin des séries ES, S et L (remplacées par des spécialités), attribue une place plus importante au contrôle continu et instaure une session d'évaluations finales moins dense, a elle aussi donné lieu à de nombreux mouvements de grève. Élèves et enseignants déplorent le manque de préparation et regrettent un contrôle continu qui pourrait, selon eux, remettre en cause l'anonymat de l'épreuve du

bac. Jean-Michel Blanquer a avoué ne pas comprendre le scepticisme ambiant. « *Il faut en finir avec le côté sacré du bac. Il est vraiment trop étrange que le système impose de travailler dans la dernière ligne droite, et que les choix se fassent à ce moment-là.* »

Quant à la fin des séries, « *il s'agit surtout de donner plus de liberté, cela me semble limpide. Jusqu'alors, les esprits étaient encore marqués par de vieux codes selon lesquels il faut faire S pour s'ouvrir le champ des possibles, puis ES éventuellement, puis L. Certains se retrouvaient en classe scientifique alors qu'ils étaient littéraires, mais comme ils étaient bons élèves, il fallait faire S... C'est du gâchis pour tout le monde.* » Aujourd'hui, la volonté est donc de casser les codes et de permettre à l'élève de réaliser les combinaisons de son choix. « *Les programmes sont plus exigeants, mais cultivent le plaisir du choix et le bonheur de l'approfondissement* », a garanti le ministre. La réforme du lycée, illustrée par la modularité des matières, crée par ailleurs une nouvelle discipline : « *numérique et sciences informatiques* », dispensée durant 4 heures en classe de Première, et 6 heures en classe de Terminale. Le but étant de l'ancrer dans le système scolaire comme discipline à part entière, mais aussi de faire en sorte que davantage de femmes fassent carrière dans l'informatique. « *C'est une façon de prendre le sujet le plus en amont possible* », a affirmé Jean-Michel Blanquer. Ce dernier l'a martelé : « *être progressiste, ce n'est pas rechercher le changement pour le changement en soi, c'est lui donner un sens* ».

Bérenghère Margaritelli

2020-5705

** Réforme qui se voit finalement "ajustée" : pour cause de "situation exceptionnelle" en raison de l'épidémie de coronavirus, cette année, le baccalauréat sera uniquement évalué en contrôle continu, ndlr.

JE M'ABONNE PAR...

- INTERNET** WWW.JSS.FR
- E-MAIL** ABO@JSS.FR
- TÉLÉPHONE** 01 47 03 10 10
- COURRIER** Bulletin à renvoyer au
8, rue Saint Augustin
75080 Paris Cedex 02

...ET JE CHOISIS :

- 1 AN AU JSS D'ABONNEMENT PAPIER
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES POUR 99 € TTC
- 1 AN AU JSS D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE PDF
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES POUR 55 € TTC

RENSEIGNEMENTS :

N° ABONNÉ :

NOM ET PRÉNOM : M. M^{me} MAÎTRE

SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

E-MAIL : TÉLÉCOPIE :

TÉL.MOBILE : TÉL.PRO :

JE RÈGLE PAR :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPSS
- Par Carte Bleue (sur le site www.jss.fr)

Date et signature

Les abonnements souscrits à nos publications sont à leur échéance reconduits tacitement. Néanmoins, l'abonné peut y mettre un terme par mail : abo@jss.fr selon l'art.L.136-1 du code de commerce.